



Charte des bénévoles

La réussite des grands évènements sportifs relève d'une organisation exceptionnelle et très rigoureuse ainsi que de l'enthousiasme de l'équipe des bénévoles. En présentant sa candidature, le bénévole donne son consentement tacite à la présente charte. Il comprend que sa participation implique qu'il agit pour la réussite collective de l'organisation. Soyez acteurs et non spectateurs !

Cette présente charte permet d'obtenir, à vous bénévoles, les premières informations sur le fonctionnement de notre groupe. Elle permet également, à nous responsables, de s'assurer que vous savez à quoi vous vous engagez en postulant.

Dans un souci de bonne communication et de bien être durant l'évènement, le responsable des bénévoles donne les informations aux différents référents. Et chaque référent les transmet au groupe de personnes dont il a la charge. Evidemment la réciproque fonctionne pour le bon déroulement de la manifestation (bénévole-référent-responsable).

➤ Le bénévole s'engage :

- à être disponible sur la période entière d'intervention (samedi et/ou dimanche).
- à respecter les horaires (réunions, début d'intervention, photographie de groupe...).
- à communiquer avec son référent et les personnes de son équipe pour optimiser sa mission :
 - respecter les consignes et le fonctionnement qui lui seront donnés par les membres de l'organisation, plus particulièrement par le référent.
 - aider les personnes de son équipe.
- à accepter les postes qui lui seront attribués en fonction des besoins de l'organisation :
 - ces postes et ces missions peuvent être amenés à évoluer durant la période.
 - les affectations ne seront pas considérées selon les seuls souhaits de chacun. Le choix se fera par les responsables en fonction des besoins de l'organisation et des compétences de chacun.
- à intervenir en équipe soudée et faire preuve de bon esprit : aider les autres bénévoles lorsque sa propre mission est terminée.
- à faire preuve de courtoisie et de politesse avec les personnes qu'il côtoie.
- à partager son hébergement avec un ou plusieurs autres bénévoles.
- à faire partie d'une liste de diffusion pour recevoir les informations

➤ **La ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Judo s'engage :**

- à mettre à disposition du bénévole toutes les informations sur l'organisation de la manifestation.
- à communiquer au bénévole au minimum une semaine avant la manifestation ses missions et son lieu d'hébergement.
- à prévoir une salle de repos où le bénévole pourra se détendre le temps d'une pause (café, thé, biscuits... à disposition).
- à réserver et prendre en charge les repas du bénévole ainsi que l'hébergement s'il participe samedi et dimanche (les frais de déplacements ne sont pas pris en charge par la Ligue mais une déduction des impôts est possible avec le don aux œuvres, le demander au responsable).
- à accueillir et intégrer les bénévoles dans la bienveillance et la convivialité et à répondre à leurs interrogations.

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Judo mettra un terme à la mission du bénévole s'il ne respectait pas son engagement et/ou avait un comportement inadéquat à sa mission, à l'esprit d'équipe et aux valeurs du Judo.

Notre groupe de bénévoles prend sa richesse dans la communication, l'entraide, la solidarité, la convivialité, le respect et il permet l'épanouissement de chacun tout en visant un but commun : la réussite de chaque manifestation que nous organisons.

Le Président de la Ligue
Auvergne-Rhône-Alpes de Judo

Le bénévole

Bernard Gros